

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 626

AMENDEMENT

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« Le droit à ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 7, substituer aux mots :

« du droit à »,

le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.